Axe Santé

Clinique

CHAMPEAU Méditerranée BÉZIERS

Livret d'accueil

*Image 3D des agrandissements en cours de réalisation

Clinique Jean Causse

CLÍNICA ONYAR

BEZIERS HAD HOSPITALISATION À DOMICILE

32, avenue Enseigne Albertini - 34500 Béziers
04 67 09 19 20

www.clinique - champeau.fr
contact@ clinique - champeau.fr

RAPID
AMBULANCES

Depuis plus de 40 ans
Transports H24 7/7
Toutes Distances

Véhicules neufs
Personnel qualifié
Aucune avance de frais

280 rue Beau de Rochas
34500 BEZIERS
Web : www.rapid34.com

Partenaire privilégié de la Clinique Champeau

04.67.30.08.08

Bienvenue

Madame, Monsieur,

La Direction, l'Equipe médicale et l'ensemble du personnel de la Clinique Champeau Méditerranée vous souhaitent la bienvenue et s'efforceront de mettre tout en œuvre afin de vous apporter les meilleurs soins et de rendre votre séjour le plus efficace et le plus agréable possible.
Depuis 2006, la Clinique Champeau Méditerranée, la Clinique Causse (Colombiers), la clinique ONYAR à Girone (Espagne) ainsi que la structure d'hospitalisation à domicile « Béziers HAD » forment le groupe Axe Santé.
Ce sont ainsi plus de 250 médecins de toutes spécialités et 450 personnes impliquées dans une même stratégie d'amélioration continue en matière d'efficacité et de sécurité des soins ainsi que de services rendus aux patients.
Cette mutualisation de compétences et de technologies de pointe nous permet de nous enrichir dans la prise en charge de nos patients, notre cœur de métier par excellence.
La clinique accueille également dans ses murs, un pôle d'imagerie médicale ainsi qu'un Cabinet d'Urgentistes sous la responsabilité de médecins qualifiés en médecine d'urgence.
Ce livret d'accueil, conçu pour répondre au mieux à vos préoccupations, vous permettra de trouver tous les renseignements utiles à votre séjour.
Notre démarche qualité a pour ambition de maintenir votre confiance. A cet effet, nous vous remercions de prendre quelques instants pour renseigner le questionnaire de satisfaction qui vous aura été distribué et qui nous permettra ainsi de nous améliorer en continu.
Permettez nous de vous souhaiter un séjour aussi agréable que possible dans notre établissement.
Tous nos vœux de prompt rétablissement vous accompagnent.

La Direction

Directrice de la publication : Anne AUTHIE
Édition, PAO et régie pub : interFACE
ZAE Cantegals - 2 rue des Anciennes Carrières
34440 COLOMBIERS - Tél. 04 67 28 32 25
Impression : imprimerie spéciale de l'éditeur
Décembre 2023
Crédit photo couverture : © F. Hartmann

4 Comment se repérer
5 Organisation
6 Equipe médicale
8 Extension de la clinique
9 Qualité et Sécurité
10 Organisation médicale
18 Charte de fonctionnement de la salle nature
20 Formalités administratives
22 Restauration
24 Vie pratique
28 droits et obligations
31 Commission des usagers
32 la douleur
33 Charte personne hospitalisée
34 Charte Romain Jacob

Comment se repérer ?

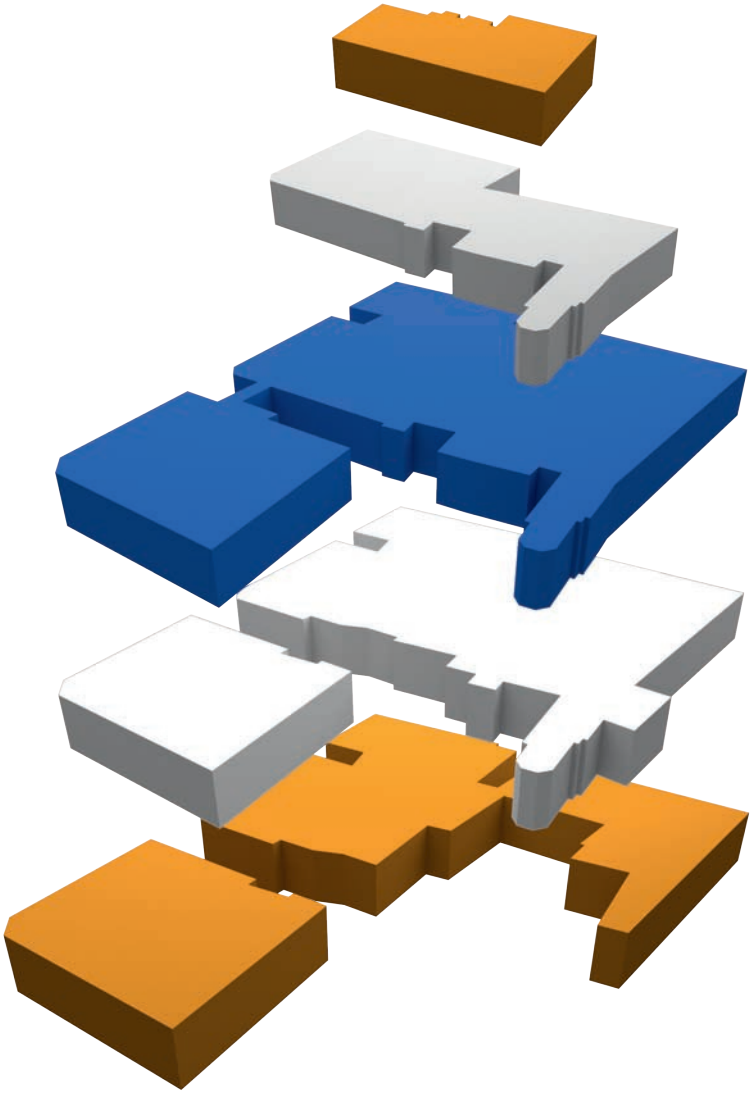

NIVEAU 3

- Direction
- Qualité et Gestion des risques
- Ressources humaines
- Salle de réunion

NIVEAU 2

- **Consultations**
  - Oncologique et palliative
  - Chirurgie viscérale et digestive
  - Chirurgie de l'obésité
  - Chirurgie gynécologique
  - Gériatrique et médecine interne
  - Anesthésie
  - Psychologue
  - Assistante sociale
  - Nutritionniste
- **Service d'hospitalisation de médecine, gériatrie et soins palliatifs**
- **Cafétéria**

NIVEAU 1

- Service de chirurgie hospitalisation complète
- Service de chirurgie ambulatoire
- Unité de soins continus
- Service de chimiotérapie ambulatoire
- Service d'hospitalisation à temps partiel (HTP)
- Service de chirurgie - bloc externe
- Cabinet d'Urgentiste Albertini

RDC

- Accueil principal
- Services des entrées et sorties
- Service de maternité
- Accueil info naissance
- Consultation de tabacologie
- Consultation pédiatrique
- Bloc opératoire
- Bloc obstétrical

NIVEAU -1

- Pharmacie
- Unité de reconstitution des cytotoxiques
- Service de stérilisation
- Service technique
- Laverie
- Cuisine
- Atelier - Service technique

COMMENT SE RENDRE À LA CLINIQUE CHAMPEAU ?

Bus : n°7, arrêt Eglise Sainte Famille

Organisation

Roger AUTHIE
Président du Conseil d'Administration

Anne AUTHIE
Directrice Générale

Alexandre Boris FRANCOIS
Directeur

Caroline FROUNTIL
Attachée de direction

Benoît BROUCKE
Responsable assurance qualité

Dr Guy Bruno IBARA
Médecin DIM

Françoise CARRETIER- IMBERT
Secrétaire de direction

Gilles ICHER
Responsable Bloc Opératoire

Valérie ICHER
Responsable Chimiothérapie ambulatoire

Hélène FAGES
Responsable Maternité / Nurserie / Bloc obstétrical

Christiana RATTANAVILAY
Responsable des services de Chirurgie, Médecine et USC

**Voici la liste de vos principaux interlocuteurs lors de votre séjour à la Clinique Champeau Méditerranée. Vous pouvez les joindre par le standard en composant le 9.
Pour vous permettre d'identifier facilement les différentes catégories de personnel, le nom et le grade de chaque agent figurent sur le badge.**

Clinique Champeau-Méditerranée	32 av. Enseigne Albertini 34535 Béziers cedex
Courriel	contact@clinique-champeau.fr
Site Internet	www.clinique-champeau.fr
Standard clinique	04 67 09 19 20
Fax	04 67 09 18 22
Urgences obstétrique nuit	04 67 31 48 49
Anesthésie	04 67 09 18 03 - 04 67 30 96 39
Centre info naissance	04 67 09 19 19
Cabinet urgentiste Albertini (de 8h à 20h)	04 67 09 18 18
Consultations pédiatriques non programmées du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00	SANS RENDEZ-VOUS

Équipe médicale

Angiologie

MANZANILLA Adriel	04 67 90 08 00

Anesthésie

Dr COURTY Marie	04 67 09 18 03
Dr DJAOUTI Zohr	04 67 09 18 03
Dr DUPUIS Jérémie	04 67 09 18 03
Dr ESTADE ORDOVAS Miguel	04 67 09 18 03
Dr GATEAU Josiane	04 67 09 18 03
Dr KASTELLANOS Elefthenos	04 67 09 18 03
Dr LAUDEHO Annick	04 67 09 18 03
Dr PASA Liliana	04 67 09 18 03

Assistante sociale

PAREJA Hélène	04 67 09 19 82

Cardiologie

Dr BERY Eric	04 67 30 50 25
Dr VIALETTE Jean-Christophe	04 67 30 50 25

Chirurgie de la colonne vertébrale

Dr DEBARGE Romain	04 67 35 64 44

Chirurgie de l'obésité

Dr TOMEH Eissa	04 67 35 09 63

Chirurgie plastique et esthétique

Dr CAMMAN François	04 67 39 46 07
Dr FLUIERARU Sergiu	04 99 43 50 19

Chirurgie viscérale, digestive et sénologique

Dr BAKLINSKA Magdalena	04 67 30 89 87
Dr TOMEH Eissa	04 67 35 09 63

Dermatologie

Dr GNANADICOM Eric	04 67 28 35 58

Gastro-entérologie

Dr BERTRAND Solène	04 67 30 08 30
Dr CHASSAGNE Philippe	04 67 30 08 30
Dr DEL VASTO Claude	04 67 30 53 54
Dr DIB Wassim	04 67 31 79 89
Dr PAROLINI Isabelle	04 67 30 08 30
Dr RENTO DUBOIS Anne	04 67 21 22 12
Dr SEGALAS LARGEY Frédérique	04 67 31 79 89

Gynécologie, obstétrique

Dr CONGIU Mario	04 68 75 95 27
Dr COSCI Stefano	04 68 43 22 27
Dr KHALIL Nada	04 67 32 47 93
Dr LADONNE Jean-Marie	04 67 30 69 01
Dr LAURON Pierre	04 67 76 32 05
Dr MAHMAL Saïd	04 68 75 13 88
Dr ONDEDIEU Maxime	04 67 01 20 13
Dr PALAU Monique	04 67 31 75 80
Dr POLYZOU Erasmia	09 61 24 70 87
Dr RAFTOPOULOS Apostolos	04 67 01 20 13
Dr SAWAF YACINE-KASSAB Faten	04 11 91 90 20
Dr SERRES Xavier	04 67 01 20 13
Dr SKA Jean Michel	04 67 00 01 23
Dr YACINE-KASSAB Firas	04 67 30 51 90

Équipe médicale

Hématologie

Dr DAVID Selva	04 34 53 41 03

Kinésithérapie

ANGLADE François	04 67 36 22 37
THORAVAL Jérôme	06 60 83 63 49

Nutritionniste - Diététicienne

MABILAT Marie-Laure	06 86 36 60 99

Oncologie

Dr DAVID Selva	04 34 53 41 03
Dr DEMARCHI Martin	04 67 09 19 09
Dr NAKRY Tony	04 67 09 19 09

Ophtalmologie

Dr BRIKRI-TANI Rida	04 67 49 00 84
Dr LACOTTE Jean Louis	04 67 49 00 84
Dr PAYEROLS Arnaud	04 67 49 00 84

Orthopédie

Dr GRANIER Clément	04 67 30 83 30
Dr LANO Jérôme	04 67 30 83 30
Dr LARGEY Arnaud	04 67 30 83 30

Pédiatrie

Dr FERNANDEZ Christel	04 67 30 96 41
Dr FOSKETT Pierre	04 67 09 19 68
Dr GATI-BELABBES Bent-Nebi	Doctolib.fr
Dr MOLINIER Agnès	04 67 30 36 01
Dr PALENZUELA Gilles	Doctolib.fr

Pneumologie

Dr DUSSOL Jean-Pierre	04 67 30 51 70
Dr JARJOUR Alina	04 67 30 51 70
Dr SEVERAC Arnold	04 67 30 51 70
Dr TEROL Michel	04 67 30 51 70

Psychologue

LAURE Christine	06 32 95 47 53

Stomatologie

Dr BERTRAND Denis	04 67 62 29 62
Dr MASNOU Jean-Christophe	04 67 28 37 30
Dr MICHEL Quentin	04 67 28 43 63
Dr VIGUES Guillaume	04 67 28 27 55

Consultations Pédiatriques non programmées

Dr JOSEPH Azzam	SANS RENDEZ-VOUS

Extension de la clinique

La clinique Champeau Méditerranée se développe, et dans cette dynamique, procède à la construction de 4000 m² supplémentaires.
Une large partie de ces investissements sera dédiée à la prise en charge des pathologies propres à la femme.
A titre d'exemple, un plateau de plus de 1000 m² sera consacré en particulier au diagnostic à l'accompagnement et au traitement médico-chirurgical du cancer du sein.
Différents équipements et professionnels seront à leurs dispositions comme notamment, des radiologues spécialisés, des Chirurgiens, des Oncologues, ainsi que des infirmières, une psychologue, une assistante sociale, une socio esthéticienne, des salles de soins de support, un salon d'accueil, une salle de sport, etc…

Par ailleurs, une place importante sera également dédiée au développement de l'ophtalmologie avec la création de blocs opératoires supplémentaires en « fast track » d'ophtalmologie, c'est-à-dire une prise en charge «ultra rapide» pour certains soins ambulatoires de cette spécialité (notamment pour des opérations de la cataracte). Cela permet aux patients de rester seulement 2 à 3 heures au sein de l'établissement contre 4h à 5h en parcours ambulatoire classique.

Enfin, dans le but de répondre aux besoins des patients, plusieurs parkings leur seront attribués gracieusement. L'ensemble des places de stationnement sera de l'ordre de 135 places.
Un parking supplémentaire comprenant 62 places a déjà été réalisé et mis en fonctionnement. L'ensemble des patients, accompagnants et visiteurs peuvent y avoir accès gratuitement. Le code permettant la sortie étant délivré par les hôtesses d'accueil de la clinique.

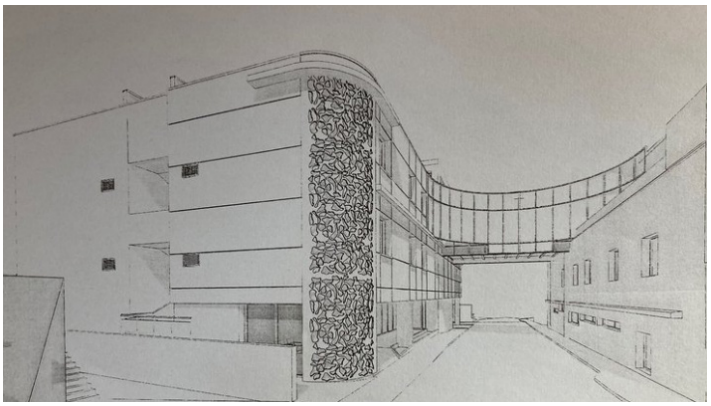

Qualité et sécurité

LA CLINIQUE EST CERTIFIÉE V2014 (RÉFÉRENTIEL QUALITÉ EN SANTÉ HAS)

Notre Clinique s'est engagée très tôt dans une démarche de qualité institutionnalisée par la certification des établissements de santé sous l'égide de la Haute Autorité de Santé (HAS).

À ce titre, la clinique Champeau Méditerranée a été certifiée «B» en Janvier 2019 selon le référentiel HAS V2014. Une nouvelle certification de l'établissement par la Haute Autorité de Santé et selon le référentiel HAS V2021 est prévue pour 2024.

Vous êtes acteur de votre propre santé. C'est pourquoi votre rôle est actif dans votre prise en charge et nous favorisons les échanges patient / soignant afin de promouvoir la qualité et la sécurité des soins.

Vous écouter

Au-delà de la qualité irréprochable des soins, notre priorité est votre bien-être physique et psychologique.
Vous êtes au centre de nos préoccupations : nous sommes à votre écoute et à vos côtés avant, pendant et après votre séjour. C'est la raison pour laquelle nous avons créé un service original qui est :
Une psychologue clinicienne est à votre écoute au sein de la clinique.
(contact : Christine LAURE 06 32 95 47 53)
Une assistante sociale peut vous accompagner dans vos démarches (Hélène PAREJA 04 67 09 19 82)
Nous respectons strictement la charte de la personne hospitalisée et sommes très vigilants quant au traitement de votre douleur

Vous recevoir

La clinique est entièrement conçue pour vous garantir une sécurité et un confort optimum.
La qualité de votre alimentation, partie intégrante du soin, est pour nous prioritaire. Nous vous proposons donc une cuisine de qualité (Restauration, p22).
Des prestations hôtelières et de restauration ainsi qu'un environnement préservé participent à votre confort, à votre bien-être et donc au rétablissement de votre santé.

Vous préserver

D'abord ne pas nuire, ensuite soigner.
La protection de notre environnement s'inscrit logiquement dans notre démarche de prévention, de préservation de la vie.
Nous menons une politique visant à réduire les nuisances environnementales générées par nos propres activités.

Vous soigner

La clinique Champeau Méditerranée est dotée d'un plateau technique moderne et vous offre des services à la pointe du progrès.
Elle met à votre disposition un personnel performant, soucieux de se maintenir et de progresser dans ses compétences à l'aide de formations permanentes.

Vous protéger

Une équipe médicale est disponible 24h / 24, 365 jours par an.
Le matériel médical perfectionné est sous haute surveillance technique de façon permanente.
Un Comité Anti-Infectieux (CAI), met en place un programme annuel de prévention, de surveillance et de formation. Les représentants d'associations d'usagers participent aux réunions du CAI.
Les laboratoires Biotech et Silliker effectuent les contrôles bactériologiques dans les blocs opératoires, le service de stérilisation , les locaux d'hospitalisation et les cuisines.

Plus d'infos : www.infonosocomiale.com

Vous informer

Notre clinique est également un lieu d'information et de conseils adaptés aux gestes de santé et en faveur de la responsabilisation de chaque patient.
L'ensemble du personnel, sensibilisé à cette démarche est à vos côtés au quotidien.
De même, des plaquettes d'information à votre disposition vous y aideront.
Cette volonté s'inscrit dans une réflexion globale de santé publique en partenariat avec des organismes de prévention et d'éducation pour la santé.

Organisation médicale

Les équipes

Plus de 100 praticiens assistés par des équipes soignantes qualifiées assureront vos soins dans les meilleures conditions de sécurité et de confort.

L'infrastructure

Pour vous offrir des services à la pointe du progrès, la Clinique Champeau Méditerranée a doté son plateau technique des équipements les plus sophistiqués. Elle dispose d'un pôle d'activité chirurgicale autour de 10 blocs opératoires, d'une salle de surveillance post-interventionnelle et d'un service de surveillance continue.

Le système O-ARM

Grâce à l'utilisation de cette nouvelle imagerie 3D avec navigation en temps réel assistée par ordinateur, le chirurgien peut implanter des vis dans les vertèbres avec une grande précision permettant ainsi d'opérer des cas très complexes comme les scolioses avec une sécurité renforcée pour les patients. L'ordinateur permet en temps réel de voir le passage des structures nerveuses évitant ainsi au chirurgien un mauvais positionnement des implants.

Pôle chirurgie

Un pôle de chirurgie et de chirurgie ambulatoire où se déclinent les spécialités :

- Chirurgie viscérale et digestive
- Chirurgie de l'obésité
- Chirurgie gynécologique et obstétricale
- Chirurgie orthopédique
- Chirurgie du rachis
- Chirurgie ophtalmologique
- Chirurgie stomatologique
- Chirurgie plastique, esthétique et reconstructrice
- Chirurgie dermatologique
- Chirurgie carcinologique
- Chirurgie vasculaire et angiologie

Medtronic
Engineering the extraordinary*

*Concevoir l'extra-ordinaire

La chirurgie du dos en toute sécurité

Optimisation du bloc opératoire à la clinique Champeau, assurant plus de précision et de sécurité lors des procédures chirurgicales du dos.

Medtronic France S.A.S.
9, boulevard Romain Rolland
75014 Paris
Tél. : 01 55 38 17 00
Fax : 01 55 38 18 00

RCS Paris 722 008 232

www.medtronic.fr

Réservé aux professionnels de santé.

UC202406161FF © Medtronic France 2023.
Tous droits réservés. Crédit photo : Medtronic.
Création octobre 2023.

Organisation médicale

Pôle cancérologie

L'activité de cancérologie est composée :

- Une unité de médecine générale
- Des lits identifiés de soins palliatifs
- Une unité de chimiothérapie ambulatoire
- Une unité de surveillance continue
- Une unité de préparation centralisée des cytotoxiques (UPCC)
- Institut du Sein Ouest Languedoc – Bélise

Pôle médecine

Un pôle médecine où se déclinent les spécialités :

- Cardiologie
- Hématologie
- Endocrinologie
- Endoscopie digestive et bronchique
- Pneumologie
- Gériatrie
- Prise en charge des soins palliatifs : ASP fondatrice / Réseau de Soins Palliatifs / Réunion de Concertation Pluridisciplinaire / Béziers HAD,
- Enregistrement des troubles du sommeil.

Pôle consultations

Un pôle de consultations :

- Oncologie et palliative
- Chirurgie viscérale et de l'obésité
- Gériatrie et médecine interne
- Pédiatrie
- Psychologue
- Nutritionniste
- Assistante sociale
- Sénologie

Service d'imagerie médicale

Équipé d'un scanner, de salles d'échographie, doppler, radiologie conventionnelle et IRM.

Kinésithérapie

Pour certaines interventions, une rééducation fonctionnelle peut être prescrite par votre chirurgien. Elle est assurée par une équipe de kinésithérapeutes qui vous donnera, ainsi qu'à votre entourage, les soins et informations nécessaires à la réussite de cette prise en charge spécifique.

Pédiatrie

La Clinique Champeau Méditerranée regroupe :

- Un centre de consultations spécialisées
- Un centre de consultations sur rendez-vous

Petits fils
SERVICES AUX GRANDS-PARENTS

L'aide à domicile sur-mesure

Réseau national d'aide à domicile pour les personnes âgées

Aide à l'autonomie
Aide à la vie quotidienne
Compagnie et vie sociale
Assistance administrative

04 11 95 06 77

62 Avenue Jean Moulin
Bâtiment B
34500 Béziers

SI services à la personne

petits-fils.com

by Made4baby

Expert en bébé

Le spécialiste de la puériculture

• Chambres enfants • Poussettes • Sécurité auto
• Liste de naissance

Découvrez notre nouveau service de **liste de naissance interactive**

Service Baby Drive:
commandez en ligne et retirez 2h après en magasin
ou livraison à votre domicile

Z.A. Cap Sud - 6 impasse de la Giniesse - 34500 Béziers
Tél. 04 67 31 38 34 - www.made4baby.fr

Organisation médicale

Pôle naissances

La maternité de la Clinique Champeau accueille plus de 1400 naissances chaque année.
Le service de maternité dispose de chambres individuelles, de chambres doubles et d'une nurserie où sont effectués les soins du nouveau-né.
Le bloc obstétrical est composé de quatre salles de naissance, dont une salle nature, deux salles de prétravail, d'une salle de césarienne et d'une salle de réanimation néo-natale.
Une astreinte opérationnelle de pédiatres, de gynécologues obstétriciens et d'anesthésistes est assurée 24h sur 24h.
Chaque salle d'accouchement est équipée d'un cardiotocographe relié à une centrale de surveillance. La surveillance centrale des salles d'accouchement nous permet de suivre en permanence tous les aspects de l'accouchement.
En cas de nécessité, ce service est équipé d'une banque de sang.

Centre Info-naissance

L'animatrice-conseil :
Bernadette Conte
04 67 09 19 19

Consultation de tabacologie
C'est le moment aussi d'arrêter de fumer. Nous sommes très engagés en faveur du sevrage tabagique et nous sommes à vos côtés pour vous apporter conseils et soutien en ce sens.
Le centre info naissance est conçu pour vous accompagner dans cette attente avant, au cours de votre séjour et lors de votre retour à la maison, pour vous écouter et vous informer de façon individuelle ou collective.
Vous êtes enceinte ou vous projetez de l'être, vous fumez et souhaitez :

- Faire le bilan de votre consommation tabagique (mesure CO expiré)
- Être accompagnée afin de débuter un sevrage
- Diminuer votre consommation (utilisation de substituts nicotiniques oraux)
- Ou simplement vous informer

Vous pouvez consulter une sage-femme tabacologue.
Pour prendre rendez-vous, veuillez contacter le 07 67 54 31 55

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions d'ordre administratif, pratique, médical ou encore pour vous mettre en relation avec les professionnels adaptés

Organisation médicale

Le centre Info Naissance vous accueille afin de réaliser votre pré-inscription à la maternité.
Des informations concernant le déroulement de votre séjour vous sont communiquées.
La liste de naissance vous est également remise et différents points sont abordés :

- **Préparation à la naissance**
- **Le suivi par une sage femme libérale**
- **Le mode d'accouchement**
- **Le choix du type d'allaitement,**
- **Le suivi en post partum**
- **Etc...**

Le centre info naissance vous conseille individuellement.

Engagement au sein d'un réseau

La clinique est membre du Réseau Périnatal Occitanie.

Elle adhère à cette démarche qualité qui d'une part engage les praticiens les uns envers les autres et vis-à-vis des patientes et de leurs enfants et d'autre part reconnaît une qualité d'organisation des soins et une sécurité professionnelle.

De plus, nous travaillons en étroite collaboration avec le CHU Arnaud de Villeneuve à Montpellier, le CH de Béziers, les services de protection maternelle et infantile du biterrois, les transports d'urgence (SMUR pédiatrique) et un groupe de sages-femmes libérales pour un suivi médical à domicile en cas de grossesse à risque et à votre retour à la maison après l'accouchement.

Enfin, nous sommes membres du réseau des "Maternités sans tabac".

LAURENT le Fleuriste

LIVRAISON OFFERTE à partir de 30€
à la clinique Champeau
avec le code promo CHAMPO 1

Paiement à distance

FLEURS & DÉCORATION

À 2 MINUTES DE LA CLINIQUE CHAMPEAU

23 Av. Emile Claparède
34500 BÉZIERS
04 67 48 27 22

www.laurent-le-fleuriste.com
laurentlefleuriste@orange.fr

nj CRÉATION PARIS

LES PERRUQUES QUI TIENNENT TOUTES SEULES SANS COLLE, NI ADHÉSIF

Céline B coiffures

Espace Médical Technologie - Rue de la Margeride
34760 Boujan sur Libron
RDV au 04 67 90 01 28 / 07 69 50 91 16 | celinebcoiffures@orange.fr

La collection NJ bénéficie des dernières technologies dédiées à votre confort et au maintien de votre perruque :

ANTIGLISSE © NJ : un concept révolutionnaire qui vous garantit une sécurité absolue. La perruque ne bouge pas et vous ne ressentez aucune compression

CONCEPT BIEN-ÊTRE FUSION © : La fixation sur votre épiderme ou sur vos cheveux se fait par thermo-contact avec une matière antidérapante et antibactérienne

UN PRIX UNIQUE, TOUT COMPRIS :

- Un accueil personnel en cabine, à domicile ou en milieu hospitalier par un spécialiste pour vous écouter, vous comprendre et vous conseiller dans votre choix de style
- Il pourra recouper votre chevelure et adapter la cape intérieure à votre morphologie
- Un turban offert
- Un RDV de suivi offert

REMBOURSEMENTS CAM :

- 350€ pour des prothèses jusqu'à 350€
- 250€ pour des prothèses entre 350 et 700€
- 20€ pour les accessoires

CHAUFFAGE - CLIMATISATION
NOUVELLES ENERGIES
PAGES
Les plombiers ont bien changé !
ETUDE-INSTALLATION-DEPANNAGE-SAV

45, route de Corneilhan - 34500 BÉZIERS
tel : 04 67 30 89 89 - fax : 04 67 30 11 49 - www.pages-sa.fr

Produits d'entretien · Matériel de nettoyage

EHS
Eau | Hygiène | Service
04 68 82 13 66

Charte de fonctionnement

Les objectifs

Être un espace de naissance où les parents deviennent les acteurs principaux de l'accouchement, où le projet de soin est concerté et respecté.
C'est l'aboutissement d'un projet réfléchi et préparé pendant la grossesse pour un accompagnement personnalisé en toute sécurité.
Il nécessite un accord avec l'obstétricien qui suit la patiente ainsi qu'une préparation à la naissance adaptée à la naissance en salle physiologique.
Le dossier médical répond aux critères médicaux d'inclusion.

Le fonctionnement

Le projet d'accouchement est le fruit d'un cheminement tout au long de la grossesse. Il doit être réfléchi en concertation avec le couple et les différents professionnels de santé.
Les professionnels guident le couple dans l'élaboration d'un projet de naissance qui sera dans le dossier de grossesse.
Ils inciteront le couple à faire une préparation à la naissance adaptée pour leur permettre de mener à bout leur projet sans péridurale et à arriver à mobiliser toutes les ressources mentales et physiques pour gérer ce travail d'endurance avec un minimum de médicalisation.
Une réunion d'information au sein de la clinique est organisée pour permettre de donner toutes les informations nécessaires à l'aboutissement de ce projet avec visite de la salle selon les disponibilités et remise d'un document qui sera signé par le couple et l'obstétricien qui valide l'inclusion.

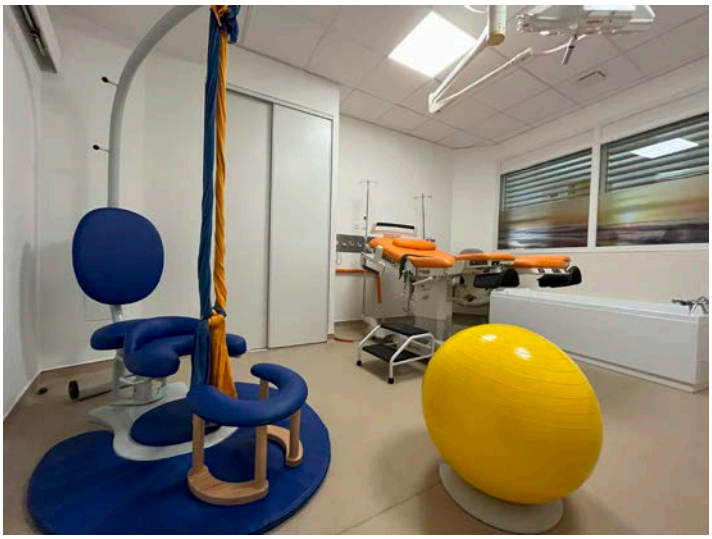

L'organisation

L'espace physiologique est accessible de jour comme de nuit.
L'ensemble des sages-femmes de garde est susceptible de prendre en charge un couple dans l'espace physiologique.
La salle est équipée du même matériel de prise en charge que les autres salles mais elle dispose en plus d'un matériel spécifique (suspension, luminosité variable, canapé, baignoire, ballon…)

de la salle nature

Les modalités de prise en charge

Les patientes incluses dans cet espace peuvent utiliser la baignoire de dilatation à leur convenance, aussi longtemps qu'elles le souhaitent et tant que la poche des eaux est intacte.

Elles peuvent se mobiliser au sein de la salle mais aussi à l'extérieur, même sous monitoring.

Durant le travail, un cathlon obturé est installé,
Le monitorage peut se faire par intermittence,
La délivrance sera dirigée selon le protocole,
Accès possible à une enceinte Bluetooth.

Prise en charge du nouveau-né

L'enfant est accueilli avec douceur et respect, le peau à peau est pratiqué en toute sécurité et la mise au sein immédiatement possible.

Les aspirations trachéo-bronchiques ne sont pas systématiques.
La vitamine K est obligatoire selon les recommandations.

Le couple et l'enfant quitteront l'espace physiologique minimum après 2 heures de surveillance.

Les critères d'inclusion :

- Patientes motivées et ayant signé le projet d'accompagnement (ainsi que l'obstétricien de la patiente)
- Projet de naissance validé par l'obstétricien
- Grossesse de développement normal et supérieur à 37 SA
- Consultation anesthésiste faite et accompagnée du bilan préopératoire et des groupages sanguins
- Toutes parités et âges>18 ans
- Préparation à la naissance appropriée et en couple.

Les critères d'exclusion :

- Age maternel <18 ans
- Absence de projet de naissance
- Toute présentation autre que céphalique
- Grossesse mal suivie
- Prématurité < 37 SA
- Obésité IMC >34
- Conduite addictive
- Utérus cicatriciel
- Macrosomie : EPF >3700G à 37SA
- Grossesse gémellaire
- Epreuve de travail
- Malformation fœtale
- Anomalie du liquide amniotique
- Tout travail déclenché
- Accouchement sous X
- ATCD : hémorragie de la délivrance, dystocie des épaules, périnée complet, CI à la poussée
- Pathologie de la grossesse : infections vaginales bactériennes, diabète insulinodépendant ou gestationnel non équilibré, hypertension, RCIU, diminution des mouvement fœtaux, anomalies fœtales nécessitant une prise en charge néonatale à la naissance, placenta bas inséré
- A l'admission en travail : Métrorragies, ARCF, hyperthermie maternelle.

Formalités administratives

Pré admission

Lors de la visite de pré-anesthésie, vous serez invité à accomplir les formalités de pré-admission.
En effet, avant toute admission, hors urgences, présentez-vous à l'accueil :

- Du lundi au vendredi : 7h-19h,
- Samedi : 9h-18h,
- Dimanche : 10h-19h.

Vous devez vous munir des documents suivants :

- Une pièce d'identité : carte d'identité, passeport ou carte de séjour, livret de famille pour les enfants (les photocopies ne sont pas acceptées) ;
- Votre carte vitale mise à jour ou à défaut une attestation d'ouverture de droits ;
- Votre attestation de Mutuelle ;
- Enveloppe de pré-admission remise par votre spécialiste, dûment complétée ;
- Un chèque de caution de 250 euros vous sera demandé au bureau des admission pour les prestations de télévision, de communications téléphoniques et chambre particulière (pour toute hospitalisation).

Effectuer ces formalités avant votre séjour vous évitera une trop longue attente lors de votre entrée.

Votre arrivée

Le jour de votre admission, n'oubliez pas de vous munir :

- De vos documents cités précédemment (carte d'identité, carte vitale, carte de mutuelle) + pochette de préadmission dûment complétée
- **Vos résultats d'examen** (laboratoire, radios, électrocardiogramme)
- **Les fournitures prescrites** par votre chirurgien en rapport avec votre intervention (bas de contention, bandages…)
- **Votre carte de groupe sanguin**
- Votre traitement en cours ainsi que l'ordonnance correspondante
- **Les demandes de centre de rééducation ou soins de suite** se font dès que possible auprès de l'équipe soignante

Admission en urgence

Les formalités d'admission des personnes reçues en urgences sont effectuées immédiatement, par leurs proches au bureau des entrées.

Formalités administratives

Désignation d'une personne de confiance

(Cf. article L.1111-6 du code de la santé publique.)
« Toute personne majeure peut désigner une personne de confiance qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant, et qui sera consultée au cas où elle-même serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin ». Cette désignation est faite par écrit. Elle est révocable à tout moment. Si le malade le souhaite, la personne de confiance l'accompagne dans ses démarches et assiste aux entretiens médicaux afin de l'aider dans ses décisions.

Lors de votre admission, il vous est demandé de désigner par écrit **une personne de confiance** dans les conditions prévues à l'alinéa précédent. Cette désignation est valable pour la durée de l'hospitalisation, mais vous pouvez la modifier à tout moment.

Il vous sera également demandé le nom d'**une personne à prévenir** en cas de besoin. Cette personne peut être ou non la même personne que la personne de confiance.

On vous remettra également un questionnaire de satisfaction que vous déposerez le matin de votre départ au bureau des sorties ou à l'accueil.

Votre départ

La date de votre départ est fixée par votre médecin/ chirurgien.
Si vous sortez sur votre demande et contre l'avis médical, vous devrez signer une décharge dégageant la responsabilité du médecin et de la clinique.
En chirurgie ambulatoire, votre sortie est prévue le jour même en fonction de l'heure d'intervention et du type d'intervention ou d'anesthésie.
A votre sortie, nous vous demanderons de signer le bon d'hospitalisation afin de le transmettre à votre caisse et de régulariser votre séjour hospitalier. Nous sollicitons votre passage au bureau des sorties avant votre départ.

Transport

Si votre état de santé le justifie, le praticien peut vous établir un certificat de transport (ceci reste une prescription médicale) en taxi , véhicule sanitaire léger ou en ambulance.
Ce document vous permet de vous faire rembourser par votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie ou votre complémentaire santé. Pour un trajet de plus de 150 kms, une entente préalable doit être établie par votre médecin avant votre hospitalisation.

N'oubliez pas de récupérer vos radios et vos effets personnels avant votre départ.

Restauration

Les repas sont servis en chambre. Vous pouvez demander que votre repas du midi et/ou celui des accompagnants soit servi à la cafétéria. Pour des raisons de sécurité alimentaire, votre plateau repas sera relevé 1h après avoir été servi. La cafétéria vous propose ses services du lundi au vendredi de 11h30 à 15h30. En dehors de ces horaires, rapprochez-vous des équipes pour commander un repas accompagnant.
Des distributeurs de boissons et friandises sont à votre disposition.

Bien manger

Une alimentation saine, équilibrée, savoureuse participe pleinement à votre bien-être et à l'amélioration de votre état de santé.
Tous nos plats sont réalisés avec des produits de qualité et issus de recettes de cuisine traditionnelle.
Les produits sont avant tout de saison et sélectionnés avec soin par nos cuisiniers.
La traçabilité de nos produits est parfaitement maîtrisée.
Dans la mesure du possible, des produits de l'agriculture biologique sont utilisés pour la confection des repas. Le laboratoire Silliker effectue des contrôles bactériologiques.
Notre équipe applique les règles décrites dans notre Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS).
Ce PMS décrit les mesures prises par l'établissement pour assurer l'hygiène et la sécurité sanitaire de ses productions vis à vis des dangers biologiques, physiques et chimiques.
Il comprend :

- les bonnes pratiques d'hygiène
- le plan HACCP (prévention des risques)
- la gestion des produits non conformes (procédure de retrait/rappel)
- la mise en place d'un système de traçabilité

La restauration est au cœur de notre démarche d'amélioration continue des services. Nous sommes aujourd'hui en mesure de vous proposer quotidiennement des repas en accord avec vos goûts et votre santé. Notre objectif est de vous proposer une alimentation personnalisée tant dans l'élaboration des menus que dans la nature même des plats, dans leur cuisson et leur texture mais également dans leur qualité nutritionnelle.

Rapprochez-vous des équipes pour :

commander un repas accompagnant

modifier la composition de vos repas

demander votre repas servi à la cafétéria

Maintenant que vous avez pris de bonnes habitudes alimentaires, que vous maîtrisez vos besoins quotidiens, pourquoi ne pas continuer chez vous...

PHARMACIE des Arènes

Notre conseil, votre santé

Des Arènes

LIVRAISON À DOMICILE LIVRAISON

Orthopédie
Tire lait
Matériel médical
Bas de contention
Nutrition hyperprotéinée
Incontinence homme et femme

78 Av. St Saëns - 34500 BÉZIERS - 04 67 76 19 57 - pharmaciedesarenes34500@gmail.com

Les Louis
Restaurant

SERVICE TARDIF
Face à la Cathédrale | BÉZIERS
04 67 49 07 79 | 06 43 44 14 05

LA BELLE ROUGE
Vente aux particuliers et professionnels

Ouverture du lundi au samedi de 8h30 à 13h30

Viandes - Volailles
Charcuterie - Epicerie fine

ZAE Cantegals - 34440 COLOMBIERS - **Tél. 04 67 37 86 93**
euro.cash@wanadoo.fr - www.labelle-rouge.fr

la Coupole
BRASSERIE BAR - GLACIER

AQUÍ, AQUÍ, ES BESIÈRS !

Ouvert tous les midis du lundi au samedi inclus
Centre Commercial Leclerc Montimaran
34500 BÉZIERS - 04 67 76 58 45

azi
Fabricant d'équipements de traitement d'air pour les salles propres

12, avenue du Midi - ZAC de Tourels
30111 CONGENIES

04.66.35.97.90
contact@airinnovationindustrie.fr

MP BÂTIMENT 34

Fabien FROUNTIL
Menuiserie - Peinture

Chemin de la Tour - 34310 MONTADY

frountilf@gmail.com
06 35 54 15 85

Pose menuiserie alu bois PVC
Peinture intérieur et extérieur
Neuf et rénovation

VIA CAFÉ
CAFÉS
THÉS
CHOCOLATS
TISANES

PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS

VIA CAFE ARTISAN TO

Du lundi au vendredi
8h-12h / 14h-19h
Le samedi 9h-12h

2 Avenue du Viguier
34420 Villeneuve-Lès-Béziers
04 67 21 03 71
www.via-cafe.fr

Atrisan Torréfacteur Depuis 1995

Les prestations proposées

Chambre seule

Le choix de la chambre particulière fait l'objet d'un supplément à votre charge (pour être exonéré, merci de nous fournir les justificatifs de votre mutuelle). Si vous souhaitez être hospitalisé(e) dans une chambre particulière, vous devez en faire la demande dès votre pré-admission.
Elle vous sera attribuée en fonction des disponibilités.
La réservation d'une chambre particulière ne garantit pas son attribution.

Tv et téléphone

Toutes les chambres sont équipées d'un poste de télévision et d'un téléphone direct moyennant un forfait journalier.
Un numéro de téléphone personnel vous sera délivré lors de votre admission : il vous permet de recevoir directement tout appel venant de l'extérieur.
Pour appeler l'extérieur, composez le « 0 » suivi du numéro de votre correspondant.

Culte

Vos opinions et vos croyances sont respectées. Les personnes désirant recevoir la visite d'un ministre de leur religion peuvent en faire la demande auprès de l'équipe de service.

Courrier

Pour envoyer votre correspondance, le courrier affranchi doit être remis au standard avant 15h.
Si vous ne pouvez pas vous déplacer adressez-vous au personnel de votre service qui se chargera de le déposer.

Coffre-fort

Il vous est fortement recommandé de déposer à l'accueil avant 18h les espèces, valeurs, bijoux, etc.
Un reçu vous sera alors remis.
Ce service étant fermé du vendredi à partir de 17h, jusqu'au lundi 9h, prenez vos précautions si vous voulez disposer des valeurs déposées.
La clinique décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des valeurs qui n'y sont pas consignées.

Climatisation

La Clinique est équipée d'un système de régulation de la température.
Gardez les fenêtres fermées pour qu'il fonctionne parfaitement.

Objets personnels

Si vous êtes porteur d'un appareil dentaire ou d'une prothèse auditive, veuillez le signaler dès votre entrée à notre personnel soignant. Une boîte spéciale sera mise à votre disposition. Nous ne pouvons en être responsables en cas de perte ou de disparition, si vous n'avez pas pris cette précaution.

Vie pratique

Linge

Veillez à apporter votre linge personnel et votre nécessaire de toilette : pyjamas, robe de chambre, pantoufles, serviettes de table, serviettes, gants et produits de toilette. Tout le linge de literie dont vous aurez besoin pendant votre séjour est fourni par la clinique.

Visites, accompagnants et courtoisie

Pour votre repos et la qualité des soins, les visites sont autorisées de 12h à 20h et strictement limitées à 2 personnes y compris lors de votre admission (exception pour les patients identifiés soins palliatifs ou sur demande médicale). La visite des enfants de moins de 15 ans est tolérée mais déconseillée. Les visiteurs devront quitter la chambre pendant la réalisation des soins. L'entrée de la clinique ferme à 20h tous les soirs. Les demandes de lit et de repas accompagnant sont à effectuer auprès de l'équipe du service, de préférence avant 17h00.

Identitovigilance

Sécurité du patient pendant l'hospitalisation
Afin de sécuriser votre identification à toutes les étapes de votre prise en soins, votre pièce d'identité vous sera demandée à votre entrée et les équipes seront amenées à vous demander de décliner votre identité fréquemment. De plus, un bracelet d'identification vous sera remis lors de votre installation dans le service de soins.

Prise en charge médicamenteuse pendant l'hospitalisation

Pour assurer la qualité de votre prise en charge médicamenteuse et éviter tout risque d'erreur

Si vous suivez un traitement médical :

- N'oubliez pas de le signaler à votre chirurgien ou médecin ainsi qu'à l'infirmier(e) lors de votre entrée ;
- Apportez obligatoirement l'original de l'ordonnance de votre médecin traitant.

Vos médicaments personnels seront retirés par le personnel soignant à votre arrivée et vous seront restitués à votre sortie pour éviter toute erreur médicamenteuse.

Votre traitement médical personnel pourra être suspendu pendant la durée de l'hospitalisation, pour éviter les surdosages ou interactions médicamenteuses. Faites confiance à l'équipe médicale du service pour la reconduction ou l'arrêt de votre traitement personnel. En aucun cas, vous ne devez prendre votre traitement de façon autonome.

JE PRÉPARE MON INTERVENTION

LE JOUR DE VOTRE INTERVENTION

Les indications préopératoires

- Vous devez arrêter de manger 6 heures avant votre intervention.
- Vous pouvez consommer uniquement de l'eau, du thé ou du café, mais vous devez totalement arrêter de boire 2 heures avant votre intervention.
- Vous ne devez plus consommer de boissons alcoolisées au moins 12 heures avant votre intervention.
- Vous ne devez plus fumer 6 heures avant votre intervention.
- Veillez à bien retirer vernis, bijoux, piercings et bracelets.
- Prévoyez une tenue propre et confortable en cas d'hospitalisation complète décidée par votre praticien.
- Prévoyez un moyen de paiement et vos documents médicaux et administratifs (carte d'identité, carte vitale, mutuelle, examens complémentaires réalisés, etc...).

Quand réaliser la douche préopératoire ?
Le jour de l'intervention, à la maison, au maximum 4 heures avant.

LA DOUCHE PRÉOPÉRATOIRE

Vous devez réaliser une douche préopératoire conformément aux recommandations suivantes :

AASD
Aide Assistance & Service à Domicile
24h/24h 7 jours / 7
PRÈS DE VOUS
SP services à la personne

SERVICE D'AIDE À DOMICILE
EN OCCITANIE

Appelez l'agence pour une visite d'évaluation de vos besoins et pour une aide administrative gratuite pour monter vos dossiers d'aide d'APA, PCH, CARSAT...

AASD est conventionné et peut intervenir chez vous avec les aides suivantes :
Agrément de l'État N°SAP/498719590

Conseil Général / Maison des Handicapés / Caisses de retraite / Sortir+ / CAF / CPAM / APA (Allocation pour Perte d'Autonomie) / PCH (Prestation de Compensation du Handicap) / Aide-ménagère, sortie d'hospitalisation / Aide aux courses et accompagnement (si + 80 ans) / Allocation PAJE (AP pour Jeune Enfant) / Sortie d'hospitalisation / Hospitalisation à Domicile (Dispositif SAAD)

Pour avoir les coordonnées de nos agences,
merci de nous contacter au : 04 67 94 31 67
ou par mail à : service.communication@aasd34.fr

SIÈGE SOCIAL :
73, Avenue de St Saëns - 34500 Béziers
www.aasd34.fr

L'accessibilité et la qualité Schindler,
pour vos déplacements dans la clinique

Votre sécurité est notre priorité

Agence Languedoc Roussillon
18 rue St Exupéry - ZI de la Lauze
34430 Saint Jean de Vedas
04 67 06 12 00

www.schindler.fr

Schindler

EXPERTISE COMPTABLE - AUDIT

BÉZIERS 34500
Immeuble Le Forum
18, avenue de la Voie Domitienne
Tél : 04 67 30 14 38 / 09 70 22 02 30
contact-axiomebeziers@axiomeassocies.fr

axiome

Droits et obligations

RÈGLES À OBSERVER DANS LA VIE INTERNE DE L'ÉTABLISSEMENT

Patients

Nous vous remercions de respecter la tranquillité et le repos des autres patients.

Hygiène

Nous vous conseillons de vous laver les mains avant d'entrer et après être sorti de votre chambre, de préférence avec la solution hydro-alcoolique mise à votre disposition.
Éviter de toucher le matériel médical.
Éviter les fleurs, les plantes en pot sont à proscrire.
Les animaux ne sont pas admis dans la clinique.
Vous pouvez signaler toute maladie contagieuse au médecin ou à l'équipe de soins.

Dégradations

En cas de dégradation causée par vous-même ou un accompagnant, la Direction se réserve le droit de réclamer les frais de remise en état ou de remplacement.

Tabac

Conformément au décret 2006-1386 du 15 novembre 2006, et pour des raisons d'hygiène et de sécurité, il est strictement interdit de fumer dans les chambres et dans l'enceinte de l'établissement. De plus, la nature des activités d'un établissement de soins (produits inflammables) fait qu'une cigarette peut avoir des conséquences tragiques. Toute personne qui ne respecte pas l'interdiction de fumer peut-être appelée à écourter son séjour dans l'établissement.
L'usage de la cigarette électronique est également interdit dans l'enceinte de l'établissement.

Principales consignes de sécurité

Les consignes de sécurité sont affichées dans les couloirs.
Le patient est prié d'en prendre connaissance dès son arrivée. L'accès aux ascenseurs est interdit aux enfants non accompagnés.

Système de vidéo-surveillance

La clinique Champeau Méditerranée est équipée d'un système de vidéo-surveillance destiné à prévenir les atteintes à la sécurité des patients, des accompagnants et du personnel.
Pour exercer vos droits Informatique et Libertés, notamment votre droit d'accès aux images qui vous concernent, ou pour toute information sur ce dispositif, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO) en écrivant à **contact@clinique-champeau.fr**

Informations concernant votre état de santé

L'ensemble des informations concernant votre état de santé vous sera délivré au cours d'un entretien individuel avec votre praticien sauf en cas d'urgence ou d'impossibilité (état d'inconscience, coma ou handicap mental).
L'information concernant votre état de santé porte sur :

- Les différentes investigations proposées,
- Les traitements ou actions de prévention, leur utilité, leur urgence, leurs conséquences,
- Les risques fréquents ou graves normalement prévisibles,
- Les autres solutions possibles et les conséquences prévisibles en cas de refus,
- Les risques nouveaux identifiés postérieurement à l'exécution des actes.

Vous prenez, avec le professionnel de santé, et suivant les informations qui vous ont été fournies, les décisions concernant votre santé. Votre consentement est requis et vous pouvez le retirer à tout moment.

Droits et obligations

Directives anticipées

(Cf. article L.1111-11 du code de la santé publique)
Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour hors d'état exprimer sa volonté.
Ces directives anticipées expriment la volonté de la personne relative à sa fin de vie en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'acte médicaux.
À tout moment et par tout moyen, elles sont révisables et révocables.

Votre droit d'accès au dossier médical

(Cf. articles L.1111-7 et R.1111-9 du code de la santé publique)
Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant.

Il vous est possible d'accéder à ces informations, en faisant la demande écrite auprès de la direction, accompagnée d'une photocopie de votre pièce d'identité. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.
Les informations contenues dans votre dossier médical ne peuvent être mises à votre disposition avant un délai minimum de 48 heures après votre demande et au plus tard dans les huit jours. Si toutefois les informations datent de plus de cinq ans, ce délai est porté à deux mois.

Si vous choisissez de consulter le dossier sur place, cette consultation est gratuite.
Si vous souhaitez obtenir copie de tout ou partie des éléments de votre dossier, les frais de reproduction et d'envoi sont à votre charge.

Votre dossier médical est conservé pendant 20 ans à compter de la date de votre dernier séjour.

Vos plaintes, réclamations, éloges, observations ou propositions

(Cf. articles R.1112-79 à R.1112-94 du code de la santé publique)
Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en soins, nous vous invitons à vous adresser directement à la direction de l'établissement pour recueillir votre plainte ou réclamation. Cette personne veillera à ce qu'elle soit instruite selon les modalités prescrites par le code la santé publique (Cf. articles R.1112-91 à R.1112-94 du CSP, document disponible à l'accueil). Elle fera le lien avec la Commission Des Usagers (CDU). Elle pourra, le cas échéant, vous mettre en relation avec un médiateur médecin ou non médecin, membre de la CDU. Le (ou les) médiateurs vous recevront, vous et votre famille éventuellement, pour examiner les difficultés que vous rencontrez.

Évaluation de la satisfaction des usagers

La qualité des conditions d'accueil et de séjour dans l'établissement étant une de nos priorités, nous mettons à votre disposition un « Questionnaire d'appréciation du séjour » afin de nous faire part de vos impressions, critiques et suggestions. Nous vous remercions de compléter ce questionnaire au moment de votre sortie et de le déposer à la réception lors de votre départ. Vos réponses sont transmises à la direction et font l'objet d'un traitement statistique en continu et d'une présentation trimestrielle aux services concernés.
Vous pouvez de plus participer à l'enquête nationale diligentée par le Ministère de la Santé sur la satisfaction des patients hospitalisés plus de 48h (e-satis). En pratique, lors des formalités administratives, une secrétaire vous demandera votre adresse mail. Vous recevrez par mail, dans les 15 jours à 2 mois suivants votre sortie de la Clinique, un lien vers un questionnaire.
Les résultats par établissement sont publiés à la fin de l'année et consultable sur le site www.scopesante.fr et dans le hall d'accueil de la Clinique.

Droits et obligations

Respect de la confidentialité

Vous pouvez demander que votre présence dans l'établissement ne soit pas divulguée à des tiers extérieurs en le signalant au bureau des entrées dès votre arrivée.

La lutte contre les infections associées aux soins

Une équipe opérationnelle d'hygiène est en place au sein de la clinique. De plus, elle fait partie du réseau CPIAS et participe aux différentes enquêtes nationales : surveillance des infections de site opératoire, surveillance des infections en maternité, surveillance des bactéries multi résistantes, surveillance des accidents d'exposition au sang et une surveillance microbactériologique de l'environnement.

Les infections associées aux soins sont des infections acquises dans les établissements de santé et peuvent concerner les patients, les visiteurs et le personnel. Pour nous aider dans la prévention de ces infections qui sont essentiellement d'origine manuportée (transmission par les mains) nous vous invitons ainsi que les personnes qui viendront vous rendre visite à utiliser le flacon de solution hydro alcoolique mis à disposition dans votre chambre. Une simple friction sur mains propres avec cette solution pendant 30 secondes permet d'éliminer un grand nombre de bactéries présentes sur celles-ci. Il existe un correspondant en hygiène hospitalière par service, si vous souhaitez avoir plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec le responsable de service.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de votre prise en soins au sein de la Clinique Champeau Méditerranée, nous vous informons que le recueil des données à caractère personnel vous concernant est essentiel à la gestion de votre séjour. Ces données font l'objet de collectes et de traitements par les professionnels de la clinique et du Groupe Axe Santé.
Pour assurer la continuité de votre prise en soins, les professionnels de la Clinique Champeau Méditerranée peuvent être amenés à échanger informatiquement des données à caractère personnel vous concernant grâce à un messagerie de santé sécurisée.
En tant que responsable de ces traitements, l'établissement s'engage à les réaliser dans le strict respect des textes applicables en la matière (Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et Règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données). Vous disposez d'un droit d'accès aux informations, de rectification, d'oubli et de limitation de transmission de vos données.

Via Trajectoire

Sur les préconisations du schéma régional de l'organisation des soins arrêté par l'Agence Régionale de Santé, l'établissement utilise ViaTrajectoire qui est déclaré auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés et offre une aide à l'orientation des personnes qui sont à la recherche d'une solution de suite de soins (soins de suite et réadaptation et hospitalisation à domicile). Les données nominatives concernant les patients pour lesquels une demande d'admission est créée dans ViaTrajectoire font l'objet d'un enregistrement.

Démarche d'évaluation « Patient traceur »

Les équipes soignantes évaluent régulièrement leurs pratiques et l'organisation mise en place pour améliorer la prise en soins des patients. La méthode du « Patient traceur » consiste à évaluer le parcours du patient depuis l'entrée dans l'établissement en prenant en compte son expérience propre. Vous pourrez être amené à répondre à quelques questions portant sur votre séjour et vos soins. Vous avez la liberté de réaliser, ou non, cet entretien.

Commission des usagers

(CDU)

La commission des usagers instaurée dans chaque établissement de santé par la loi du 26 janvier 2016 et le décret du 1er juin 2016 a pour mission de veiller au respect des droits des usagers, de faciliter leur démarche et de contribuer à l'amélioration de la prise en charge des patients en associant notamment les Représentants des Usagers (RU).
Elle se réunit 4 fois par an avec la présence des membres de la direction des 4 RU, des médiateurs médicaux et non médicaux et du responsable qualité-usager. La liste des membres de la CDU est affichée au sein de chaque service et dans les lieux de passage.

Missions

ASSISTER, ORIENTER ET INFORMER
toute personne qui s'estime victime d'un préjudice du fait de l'activité de l'Établissement (médicale ou non, ou les deux) et lui indiquer les voies de conciliation et de recours dont elle dispose.

ÊTRE INFORMÉ
des actions menées par l'Établissement pour y remédier.

EXAMINER
les plaintes et les réclamations transmises et, en cas de survenue d'événements indésirables.

PARTICIPER
à l'élaboration de la politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Plaintes, réclamations, encouragements

- PAR COURRIER À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE, représentante légale de l'Établissement qui veille à ce que cette plainte ou réclamation soit instruite dans les meilleurs délais et informe le plaignant de la saisie ou de sa possibilité de saisie d'un médiateur
- PAR ORAL, auprès d'un responsable du service qui l'accompagne et veille à faire consigner par écrit cette plainte ou réclamation.
- PAR SAISIE DIRECTE DES REPRÉSENTANT DES USAGERS, dans tous les cas (plaintes, réclamations ou encouragements), toute suggestion aide à améliorer les services aux usagers, d'où l'importance de remplir le questionnaire de satisfaction remis avec le Livret d'Accueil.

Les Représentants des Usagers

Mme Régine OLTRA
Représentant des Usagers Titulaire - Ligue contre le cancer
☎ 06 08 03 76 88 ✉ regine.oltra@orange.fr

Mme Danièle ESPEROU
Représentant des Usagers Titulaire - Association des accidentés de la vie (FNATH)
☎ 06 30 90 53 15 ✉ berda1982@hotmail.fr

Mme Jeanne IMBERNON
Représentant des Usagers Suppléante - Ligue contre le cancer
☎ 06 71 71 86 22 ✉ imbernon_jeanne@orange.fr

Mme Laurence THOMAS
Représentant des Usagers Suppléante - Visite des malades dans les établissements hospitaliers (VMEH)
☎ 06 22 44 26 99 ✉ l.thomas@bessan.fr

La douleur

Article L.1110-5 du code la santé publique « ...toute personne a le droit de recevoir des soins visant à soulager sa douleur. Celle-ci doit être en toute circonstance prévenue, évaluée, prise en compte et traitée... »

Notre établissement est associé de façon active au réseau régional Interclud.

Avoir mal n'est plus aujourd'hui une fatalité.
Pour prendre en soins la douleur des patients, l'ensemble de notre équipe s'est attaché à développer une politique de prise en soins qui s'articule autour de 4 axes :

INFORMER :
une information individualisée réalisée de façon régulière par du personnel compétent auprès des personnes soignées.

ADAPTER :
à chaque patient hospitalisé, il résulte d'une approche globale centrée sur les besoins de la personne.

ORGANISER :
une équipe douleur chargée d'élaborer des protocoles adaptés aux différents situations cliniques, d'informer nos professionnels des méthodes actualisées et d'évaluer la qualité de la prise en soins de la douleur (CLUD)/

ÉVALUER :
des outils d'évaluation existent afin de mesurer la qualité de la prise en soins.

Prévenir

Les douleurs provoquées par certains soins, examens et parfois liées à un geste quotidien comme un simple déplacement...

Traiter ou soulager

Vous avez mal...votre douleur, parlons-en.
Tout le monde ne réagit pas de la même manière devant la douleur ;
Il est possible d'en mesurer l'intensité.
Pour nous aider à mieux adapter votre traitement, vous pouvez nous indiquer « combien » vous avez mal en notant votre douleur de 0 à 10 ou en vous aidant d'une réglette.

Nous allons vous aider à ne plus avoir mal ou à avoir moins mal :

- En répondant à vos questions ;
- En expliquant les soins et leur déroulement ;
- En utilisant le ou les moyens les mieux adaptés.

Les antalgiques sont des médicaments qui soulagent la douleur.

D'autres méthodes non médicamenteuses sont efficaces :

- Les massages,
- Le soutien psychologique.

Votre participation est essentielle

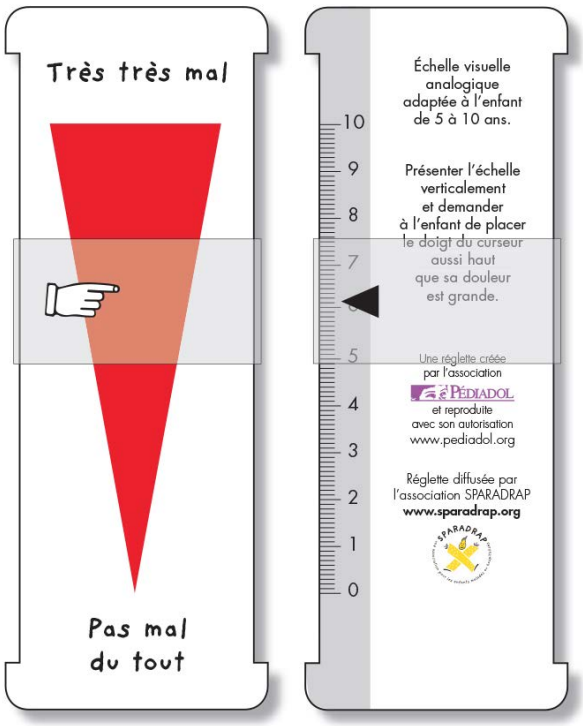

© Association SPARADRAP

Téléchargée sur le site www.sfetd-douleur.org

Charte de la personne hospitalisée

PRINCIPES GÉNÉRAUX *

Annexe à la circulaire N°DHOS/E1/DGS/SD1B/SD1C/SD4A/2006/90 du 2 mars 2006 relative aux droits des personnes hospitalisées et comportant une charte de la personne hospitalisée.

1. Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.
2. Les établissements de santé garantissent la qualité de l'accueil, des traitements et des soins. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.
3. L'information donnée au patient doit être accessible et loyale. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.
4. Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé du patient. Celui–ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.
5. Un consentement spécifique est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.
6. Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est donné par écrit. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.
7. La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, quitter à tout moment l'établissement après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.
8. La personne hospitalisée est traitée avec égards. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.
9. Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.
10. La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux informations de santé la concernant. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.
11. La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du droit d'être entendue par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

***Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée peut être obtenu, gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.**
Il est également accessible sur les sites internet :
www.fhp.fr
www.sante.gouv.fr

Handidactique

MNH Santé - Prévoyance - Services

Unis pour l'accès à la santé des personnes en situation de handicap

CHARTE ROMAIN JACOB

La charte Romain Jacob pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap en France a fait l'objet d'une réflexion organisée et fédérée par le **groupe MNH** (Mutuelle Nationale des Hospitaliers), regroupant l'ensemble des acteurs nationaux du soin et de l'accompagnement.

Sous le haut parrainage de l'Académie Nationale de Médecine

Préambule

Conformément aux rapports sur l'accès aux soins et à la santé remis par Monsieur Pascal Jacob à Madame Marisol Touraine, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, et Madame Marie-Arlette Carlotti, alors Ministre déléguée aux Personnes handicapées et à la Lutte contre l'exclusion, le 6 juin 2013 à l'hôpital Raymond Poincaré (Garches), et conformément au comité interministériel du handicap (CIH) et aux priorités fixées par les Agences Régionales de Santé (ARS), les représentants des personnes en situation de handicap ainsi que les acteurs des secteurs du soin (hospitaliers, médico-sociaux, ambulatoires) présentent la Charte Romain Jacob.
Celle-ci s'inscrit dans les orientations des politiques publiques, portées par de nombreuses lois en faveur de l'insertion sociale et de la pleine citoyenneté des personnes en situation de handicap.
Les signataires s'engagent à promouvoir la fédération des acteurs dans chacune des régions pour répondre aux besoins spécifiques de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap dans chaque région.
Les signataires soulignent l'urgence d'apporter une réponse aux attentes de l'ensemble des acteurs du soin et de l'accompagnement, très démunis face au manque de sensibilisation, de formation et de moyens dédiés aux personnes en situation de handicap.
Les signataires s'engagent à promouvoir toute action visant à atteindre cet objectif.
Les signataires, conscients des conditions requises pour assurer une prise en charge de qualité, s'engagent à diffuser les initiatives réussies ayant permis d'améliorer l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap en milieu hospitalier, en institution comme en milieu ordinaire.
Les signataires s'engagent à promouvoir l'accès des personnes en situation de handicap aux soins courants et spécifiques en milieu ordinaire, quelle que soit la spécialité médicale ou paramédicale.
Cette Charte a pour but de fédérer l'ensemble des acteurs régionaux et nationaux autour de l'amélioration de l'accès aux soins et à la santé des personnes en situation de handicap.

ARTICLE 1 - VALORISER L'IMAGE QUE LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP PERÇOIT D'ELLE-MÊME

La personne doit être actrice de sa santé et de sa qualité de vie. C'est un élément constitutif de son autonomie. Comme tout un chacun, l'éducation qui lui est apportée doit concerner tous les domaines de la vie : l'hygiène, l'alimentation, l'activité physique, la sexualité, les conduites addictives (tabac, alcool…). Il est essentiel de lui apprendre comment fonctionne son corps et comment le respecter, l'informer des changements corporels qui vont intervenir tout au long de sa vie (puberté, sexualité, contraception, avancée en âge…). La place des aidants et des professionnels est prépondérante dans cette éducation.

ARTICLE 2 - VALORISER L'ACCOMPAGNEMENT

Les signataires reconnaissent le rôle, l'expertise et les compétences essentiels des personnes qui accompagnent les personnes en situation de handicap (aidants, familles, proches, professionnels…) dans leur parcours de soins.
Ils veillent à les associer, dans le respect des droits des patients, à la prise en charge médicale et soignante des personnes en situation de handicap.
Les signataires reconnaissent le rôle des associations représentant les personnes en situation de handicap pour l'amélioration continue des parcours de santé.
Ils s'engagent à faciliter leur expression et leur participation.
La personne en situation de handicap bénéficie d'un droit à être accompagnée par la personne de son choix tout au long de son parcours de soins. Conformément à la loi, les accompagnants doivent être acceptés et reconnus dans leur mission par la totalité des acteurs de soins, en accord avec la personne en situation de handicap.
Durant cet accompagnement, les signataires soulignent l'importance de prendre en compte le besoin de répit des aidants de proximité.

ARTICLE 3 - EXPRIMER LES BESOINS

Les signataires soutiennent le recueil des besoins des personnes en situation de handicap au moyen d'outils partagés et leur transmission aux autorités publiques compétentes. Ce recueil privilégie l'expression directe des personnes en situation de handicap et peut être complété par d'autres sources telles que des enquêtes et des études régionales.

ARTICLE 4 - INTÉGRER LA SANTÉ AU PARCOURS DE VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les signataires, et notamment ceux représentatifs des établissements de santé et services sociaux et médico-sociaux, s'assurent, dans leur accompagnement quotidien, individuel et collectif, de la prise en compte de la santé comme un élément constitutif de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.
Ils participent à l'accès à l'hygiène, à la prévention et aux dépistages, aux actions de promotion et d'éducation à la santé, et à l'accompagnement vers les soins.
Ils forment leurs personnels, soignants ou non-soignants, à la prise en compte de la santé comme dimension incontournable de l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

ARTICLE 5 - CONSTRUIRE UNE CULTURE PROFESSIONNELLE COMMUNE

Les signataires s'engagent à systématiser les actions communes de formation et de sensibilisation au handicap auprès des professionnels et de leurs adhérents. Ils organisent notamment, avec la contribution des personnes en situation de handicap et de leurs aidants, des sessions communes de formation, d'information et d'échanges interprofessionnels et inter-établissements.

ARTICLE 6 - COORDONNER LE PARCOURS DE SANTÉ

La coordination du parcours de santé des personnes en situation de handicap doit être organisée, que la personne vive à domicile ou en établissement. Elle doit être utile à la personne en situation de handicap, aux proches aidants, aux professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux.
La fonction de coordination ne pourra être assurée en l'absence d'outils permettant la circulation de l'information et son accessibilité.
La mise en place d'un dossier partagé, outil au service de la coordination et du parcours de santé, est prioritaire pour la personne en situation de handicap. Il devra être obligatoirement renseigné par l'ensemble des acteurs concernés qui auront été autorisés à y accéder et formés à son utilisation.

ARTICLE 7 - ORGANISER L'ACCÈS AUX SOINS ET À LA PRÉVENTION

Les signataires, représentant les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux, contribuent à l'accès à la santé des personnes en situation de handicap.
Ils veillent à l'adaptation de leurs équipements, à la qualité de l'accompagnement, à la communication dans les soins, et à la coordination de leurs interventions.
Afin de permettre aux personnes en situation de handicap d'être actrices de leur santé, une vigilance particulière est portée à l'adaptation des protocoles de prévention spécifiques aux différents handicaps, à la promotion de la santé, et à l'éducation thérapeutique. Les signataires veillent à mobiliser des supports d'information accessibles à tous.

ARTICLE 8 - FACILITER ET DÉVELOPPER L'ACCÈS AUX SOINS AMBULATOIRES

Les signataires s'engagent à favoriser l'accessibilité aux soins ambulatoires.
Ils soutiennent ainsi l'organisation des rendez-vous et consultations, et l'identification des professionnels de santé de proximité dont la pratique favorise l'accessibilité aux soins pour les personnes en situation de handicap.
Ils s'accordent sur la complémentarité nécessaire sur un territoire, par discipline et par zone géographique, entre l'offre de soins ambulatoires et le recours aux plateaux techniques et aux professionnels hospitaliers.
Ils agissent pour que des moyens soient mis en place pour informer et orienter les personnes en situation de handicap et leur entourage, dans le respect du choix du lieu de vie de ces personnes.

ARTICLE 9 - PRÉVENIR ET ADAPTER L'HOSPITALISATION AVEC OU SANS HÉBERGEMENT

Les signataires s'engagent à faire appel, si besoin, aux services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et aux services d'hospitalisation à domicile (HAD), afin de prévenir, ou de raccourcir, l'hospitalisation avec hébergement.
Le recours à l'HAD, quel que soit le lieu de vie, doit favoriser la continuité de l'accompagnement, en utilisant notamment les capacités de prise en charge des soins palliatifs.
Les signataires facilitent, quand elle est nécessaire, l'hospitalisation des personnes en situation de handicap notamment par la mobilisation de moyens spécifiques comme l'aménagement des chambres, l'adaptation des moyens de communication, l'organisation des rendez-vous, des consultations et examens, et la limitation des déplacements et des temps d'attente. L'accueil, la coordination et le suivi du parcours de la personne en situation de handicap, durant son hospitalisation, doivent faire l'objet de protocoles spécifiques aux handicaps et aux capacités des personnes à exprimer leurs besoins.
Dans le cadre d'une hospitalisation, l'offre de soins doit intégrer la communication avec les accompagnants professionnels, les aidants, les professionnels de santé impliqués dans la prise en charge et le médecin traitant, dans le respect des droits des patients.
Afin d'éviter les ruptures dans le parcours de soins des personnes en situation de handicap, les signataires s'engagent à développer et diffuser l'ensemble des moyens et outils de liaison pour une meilleure coordination des soins.

ARTICLE 10 - AMÉLIORER LA RÉPONSE AUX URGENCES MÉDICALES

Dans un souci d'adéquation entre les besoins de la personne en situation de handicap, le bon recours aux services des urgences, et afin d'éviter les ruptures d'accompagnement, les signataires s'engagent à promouvoir une formation des équipes des services mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR) adaptée à la prise en charge des personnes en situation de handicap.
Les signataires s'engagent à adapter l'accueil, les soins et la prise en charge somatique et psychiatrique des personnes en situation de handicap en urgence, en favorisant l'accès direct aux unités de soins concernées (document de liaison), et en définissant des critères de priorité de prise en charge dans les services d'urgence.
Les établissements de santé associent, dans le respect des droits des patients, les accompagnants des personnes en situation de handicap afin de favoriser la communication et l'adaptation des soins.

ARTICLE 11 - FACILITER LE RECOURS AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les signataires s'engagent à faciliter le recours aux nouvelles technologies afin de développer des programmes régionaux de télémédecine pour l'accès aux soins des personnes en situation de handicap et à favoriser l'accès aux outils de communication qui leur permettent de s'exprimer.

ARTICLE 12 - METTRE EN OEUVRE ET ÉVALUER LA PRÉSENTE CHARTE

Les signataires s'accordent sur la nécessité de construire, au regard de chacun des objectifs de la présente Charte, des outils partagés et concrets, fondés sur la reconnaissance réciproque des compétences, des aptitudes, mais également des contraintes de chacun, et favorisant la fluidité des parcours de santé.
Ils se réunissent annuellement, au travers d'un comité de la Charte, pour partager l'évaluation de leurs actions.
Ils communiquent leurs travaux et conclusions à la Haute Autorité de Santé (HAS), à la Conférence Nationale de Santé (CNS), au Conseil National Consultatif des Personnes en situation de handicap (CNCPH) et aux autorités publiques compétentes.
Ils favorisent l'adhésion à la présente Charte des acteurs de santé et des représentants des personnes en situation de handicap.

Pour une meilleure compréhension de la Charte

Être d'accord tous ensemble pour aider les personnes en situation de handicap à être en bonne santé

Charte Romain Jacob

Version audio

Une charte est un document qui explique ce que l'on va faire et comment on va le faire.
Romain Jacob est le fils de Pascal Jacob. Pascal Jacob a écrit un livre qui parle de la santé des personnes en situation de handicap.
Cette charte Romain Jacob aide les personnes en situation de handicap en France, à être en bonne santé.
Le groupe MNH est la Mutuelle Nationale des Hospitaliers.
Elle a rassemblé plusieurs personnes pour réfléchir à la charte Romain Jacob.
Toutes ces personnes soignent et accompagnent les personnes en situation de handicap.
L'Académie Nationale de Médecine fait respecter les règles pour être tous bien soignés.
L'Académie Nationale de Médecine soutient la charte.

Informations sur la charte

Les personnes qui dirigent la France ont déjà demandé des documents sur la santé.
La charte Romain Jacob complète ces documents.
Les associations et les personnes qui soignent et accompagnent les personnes en situation de handicap présentent la charte Romain Jacob.
Cette charte est en accord avec les nombreuses lois qui parlent de la citoyenneté des personnes en situation de handicap.
Être citoyen, c'est vivre comme tout le monde avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.
Dans chaque région, les signataires vont tout faire pour réunir les personnes qui soignent et qui accompagnent.
Les signataires sont les personnes qui signent la charte. Ces personnes sont toutes d'accord avec tout ce qui est écrit dans la charte.
Les personnes en situation de handicap doivent avoir le même droit à la santé partout en France.
Il est urgent de former les personnes qui soignent et accompagnent les personnes en situation de handicap.
Il est urgent qu'il y ait beaucoup plus d'aides pour la santé des personnes en situation de handicap.

Les signataires s'engagent :

- à tout faire pour que ces actions soient réalisées,
- à faire connaître toutes les actions réussies pour la santé partout en France,
- à tout faire pour que les personnes en situation de handicap utilisent les services de santé ouverts à tous.

La charte Romain Jacob rassemble toutes les personnes en France pour aider les personnes en situation de handicap à être en bonne santé.

TEXTE 1 - PERMETTRE À LA PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP DE MIEUX SE CONNAÎTRE ET DE SE FAIRE CONNAÎTRE

La personne en situation de handicap doit s'occuper de sa santé et de sa vie.
Ceci permet à la personne en situation de handicap d'être plus autonome.
La personne en situation de handicap doit apprendre, comme tout le monde, à prendre soin de soi, à bien manger, à bien bouger.
La personne en situation de handicap doit comprendre sa sexualité.
La personne en situation de handicap doit connaître les dangers du tabac, de l'alcool et des drogues.
La personne en situation de handicap doit apprendre des choses sur son corps.
La personne en situation de handicap doit apprendre comment son corps change avec l'âge (grandir, avoir ses règles, avoir la voix qui change, avoir de la barbe, avoir de la poitrine, être enceinte, vieillir).
La personne en situation de handicap doit apprendre comment respecter son corps.
Pour connaître tout cela, la personne en situation de handicap doit être aidée par sa famille et par les personnes qui soignent et accompagnent.

TEXTE 2 - METTRE EN AVANT L'ACCOMPAGNEMENT

Les signataires acceptent le rôle important des personnes qui soignent et accompagnent les personnes en situation de handicap, comme le dit la loi.
Les signataires doivent proposer la présence des personnes qui soignent et accompagnent.
La personne en situation de handicap doit être d'accord et peut choisir la personne qui accompagne.
Les signataires acceptent le rôle important des associations pour améliorer le parcours de soins des personnes en situation de handicap.
Le parcours de soins répond aux besoins de santé de la personne en situation de handicap tout au long de sa vie.
Les signataires doivent travailler avec les associations.
Les signataires doivent savoir que les familles peuvent être fatiguées.
Les signataires doivent tout faire pour prendre soin des familles.

TEXTE 3 - CONNAÎTRE ET FAIRE SAVOIR LES BESOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les signataires veulent que :
- les besoins des personnes en situation de handicap soient connus,
- ces besoins soient regroupés de la même façon,
- tous les besoins soient envoyés à des personnes qui sont responsables du soin et de l'accompagnement.

L'avis des personnes en situation de handicap est le plus important.
Des travaux d'autres personnes peuvent compléter l'avis des personnes en situation de handicap.

TEXTE 4 - LA SANTÉ FAIT PARTIE DE LA VIE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Les signataires, et surtout ceux qui soignent et accompagnent, doivent s'occuper de la santé des personnes en situation de handicap.
L'accompagnement peut se faire tous les jours.
L'accompagnement peut se faire seul ou en groupe.
Donner de l'importance à la santé permet d'être autonome et citoyen.
Les signataires travaillent pour aider les personnes en situation de handicap :
- à avoir une bonne hygiène,
- à agir pour rester en bonne santé,
- à surveiller leur santé,
- à être bien informées sur leur santé,
- à être accompagnées vers les soins.

Les signataires doivent former les personnes qui soignent et qui accompagnent. Aider les personnes en situation de handicap à être en bonne santé fait partie du travail des personnes qui soignent et accompagnent.

TEXTE 5 - APPRENDRE ET SE FORMER TOUS ENSEMBLE

Les signataires doivent tout faire pour que les personnes qui soignent et accompagnent apprennent et se forment de la même façon.
Les formations doivent être faites avec les personnes en situation de handicap et les personnes qui soignent et accompagnent.

TEXTE 6 - COORDONNER LE PARCOURS DE SANTÉ

Coordonner, c'est organiser et vérifier que les actions menées par les personnes qui soignent et qui accompagnent soient faites.
Le parcours de santé des personnes en situation de handicap est organisé partout où les personnes en situation de handicap vivent.
La coordination doit servir aux personnes en situation de handicap et à toutes les personnes qui soignent et accompagnent.
La coordination doit trouver des solutions pour donner les informations que tout le monde comprenne.
Le dossier de santé de chaque personne est le plus important.
Il doit être partagé par les personnes qui ont le droit de le remplir.
Les personnes qui ont le droit de remplir le dossier de santé doivent apprendre à le remplir.

TEXTE 7 - PRÉPARER ET RENDRE PLUS FACILE LES SOINS. FAIRE ATTENTION POUR RESTER EN BONNE SANTÉ

Les signataires font tout pour rendre plus facile les soins des personnes en situation de handicap.
Les signataires doivent faire attention à ce que :
- Le matériel médical soit toujours adapté pour les personnes en situation de handicap.
- Les personnes qui soignent et accompagnent aident les personnes en situation de handicap dans les soins.
- Les personnes qui soignent expliquent les soins.
- Les personnes qui soignent et accompagnent travaillent ensemble.

Pour permettre aux personnes en situation de handicap de s'occuper de leur santé :
- Il faut parler de la santé aux personnes en situation de handicap.
- Les personnes en situation de handicap doivent être informées sur leurs soins.
- Les personnes en situation de handicap doivent apprendre les choses à faire pour mieux vivre avec une maladie.
- Les personnes en situation de handicap doivent pouvoir dire ce qu'elles veulent pour leur santé.
- L'ensemble des règles pour rester en bonne santé doit être plus facile et doit répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.

Les signataires doivent tout faire pour que les personnes en situation de handicap comprennent les documents qui parlent de la santé.

TEXTE 8 - RENDRE PLUS FACILE LES SOINS AMBULATOIRES

Les soins ambulatoires sont des soins qui sont réalisés pendant la journée. Les personnes continuent à vivre chez elles.
Les signataires font tout pour que les personnes en situation de handicap utilisent les soins ambulatoires.
Les personnes qui soignent et accompagnent travaillent ensemble pour :
- Donner des rendez-vous près du lieu de vie de la personne en situation de handicap.
- Donner des rendez-vous au même endroit et dans la même journée.
- Donner des rendez-vous avec des personnes qui soignent et qui connaissent des choses sur la santé des personnes en situation de handicap.
- Donner les bons soins au bon moment et au bon endroit.
- Guider et informer les personnes en situation de handicap et les personnes qui les accompagnent.

Il est important de respecter le choix du lieu de vie des personnes en situation de handicap pendant la durée des soins ambulatoires.

TEXTE 9 - ÉVITER D'ALLER À L'HÔPITAL

Rendre plus facile l'hospitalisation.
Personnaliser l'hospitalisation pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap.
Les signataires vont tout faire pour :
- éviter d'aller à l'hôpital,
- rester moins longtemps à l'hôpital.

Les soins infirmiers sont donnés là où les personnes en situation de handicap vivent.
L'hospitalisation se fait là où les personnes vivent.
Le service de soins infirmiers à domicile s'appelle le SSIAD.
L'hospitalisation à domicile s'appelle l'HAD.
L'HAD permet de continuer l'accompagnement.
L'HAD aide aussi, par exemple, les personnes qui sont en fin de vie.
Les signataires vont tout faire pour rendre plus facile l'hospitalisation des personnes en situation de handicap.
Chaque hôpital doit organiser l'accompagnement et les soins pour répondre aux besoins de chacun.
Chaque hôpital doit inventer un ensemble de règles pour l'accueil des personnes en situation de handicap.
Dans la vie de tous les jours, des personnes aident et soignent les personnes en situation de handicap.
Pendant l'hospitalisation, ces personnes doivent être écoutées et informées.
Ces informations doivent respecter les droits des malades.
Pour éviter des arrêts dans le suivi médical, toutes les informations doivent être connues par tous les soignants.
Toutes les façons de donner l'information doivent être faites.

TEXTE 10 - AMÉLIORER L'ACCUEIL ET LES SOINS DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP AUX URGENCES

Pour répondre aux besoins des personnes en situation de handicap, les signataires doivent tout faire en premier pour :
- Former des équipes mobiles d'urgence et de réanimation (SMUR).

Les équipes mobiles sont des personnes qui soignent en urgence en dehors de l'hôpital.
- Accueillir et donner les soins qui correspondent aux besoins de la personne en situation de handicap.
- Faire entrer directement les personnes en situation de handicap dans les services de l'hôpital.
- Parler ensemble pour mieux connaître la personne.

Si la personne est d'accord, la présence d'une personne qui accompagne va aider à comprendre et à expliquer les soins.
Les soins doivent répondre aux besoins de la personne.

TEXTE 11 - MIEUX INFORMER ET COMMUNIQUER AVEC L'INFORMATIQUE

Les signataires doivent tout faire pour que les personnes qui soignent et accompagnent se servent de l'informatique.
La télémédecine aide le médecin à soigner, en se servant d'une télévision et d'un ordinateur.
La télémédecine peut se faire avec plusieurs médecins.
La télémédecine doit s'organiser dans chaque région.

TEXTE 12 - FAIRE CE QUI EST ÉCRIT DANS LA CHARTE ET REGARDER CE QUI A ÉTÉ FAIT

Les signataires doivent tout faire pour que les personnes qui soignent et accompagnent inventent des solutions.
Ils doivent respecter tous les textes de la charte.
Il ne faut pas arrêter les soins.
Les signataires se réunissent une fois par an pour regarder ce qui a été fait.
Les signataires doivent tout faire pour que la charte soit connue de tous.

Par l'Association Papillons Blancs Épernay

LES SIGNATAIRES DE LA CHARTE à la Maison de la Chimie à Paris, le 16 décembre 2014

Marisol Touraine - Ségolène Neuville
Claudy Lebreton
Stéphane Michaud
Jean-Louis Garcia
Alain Rochon
Martin Hirsch
Aliette Gambrelle
Jean-Loup Salzmann
Laurent Chambaud
Jacques Ravaut
Gérard Vuidepot
Guy Hagège
Antoine Dubout
Gérard Vincent
Lamine Gharbi
Élisabeth Hubert
Étienne Caniard
Michel Cazaugade
Pascal Jacob
Jean-Luc Harousseau
Gérard Vuidepot
Philippe Guyet
Philippe Launay
Cécile Dupas
Sophie Dartevelle
Francis Contis
Christel Prado
Josy Reiffers
Sylvie Albecker

AZUR
AMBULANCES

04 67 30 17 93

à votre service depuis 1967

PARTENAIRE PRIVILÉGIÉ DE LA CLINIQUE CHAMPEAU

11bis, rue du Docteur Fleming
Centre médical Montimaran
34500 Béziers

www.ambulance-azur.com

Entreprise certifiée qualité
ISO 9001 depuis 2008

L'équipe du Journal Du Biterrois
serait honorée d'ajouter le nom de votre enfant
sur la prochaine édition de notre mensuel.

N'oubliez pas de le préciser lors de votre déclaration en mairie.

VILLE DE BÉZIERS